

CONSEILS DE POSE POUR LA VOIRIE



Les bordures de voirie

Recommandations préalables

La pose des bordures de voirie s'effectue soit de façon manuelle, soit de façon mécanisée. Dans le cas de la pose manuelle, vous devez veiller à respecter la réglementation en vigueur concernant la charge pouvant être portée par le poseur.

Techniques de pose

- Délimiter l'alignement des bordures à l'aide d'un cordeau,
- Poser les bordures de voirie sur le béton de fondation frais à l'aide d'une pince prévue à cet effet,
- Attention pour les bordures non franchissables, la pose se fera sur le béton de fondation durci avec lit de mortier dosé à 250 kg/m³ au minimum,
- Caler les bordures avec le même béton utilisé en fondation, en solin continu ou en épaulement au niveau des joints (obtenir une hauteur au moins égale à la mi-hauteur d'une bordure de voirie),
- La pose des bordures suivra l'alignement au cordeau préalablement défini,

- Dans le cas de pose sans joint, des espaces de 0,5 cm entre chaque bordure seront préconisés, afin d'autoriser la libre dilatation de l'ouvrage,
- Dans le cas de pose avec joint, des espaces de 0,5 cm tous les 10 mètres seront remplis sur tout ou partie à l'aide d'un matériau élastoplastique ou d'un mortier de ciment dosé à 200 kg/m³, sans jamais excéder 250 kg/m³.

Les dalles, les bandes de guidage et les pavés

Recommandations préalables

La pose des dalles, des bandes de guidage et des pavés s'effectue au moyen d'appareillage dépendant des prescriptions du CCTP (Cahier des Clauses techniques Particulières). En cas de présence de véhicules, nous vous recommandons d'opter pour des appareillages à lignes de joints discontinus et orientés dans le sens principal de circulation. Ils contribueront à renforcer efficacement la résistance des dalles aux efforts horizontaux (freinages, accélérations et virages effectués par les véhicules). L'opérateur de pose doit travailler à l'avancement, en évoluant sur la surface déjà réalisée. Il doit également vérifier l'alignement des dalles au moins tous les cinq mètres.

Technique de pose courante

- Vérifier la planéité et les pentes des assises conformément aux plans fournis. Les niveaux de tolérance pour l'altimétrie et la planimétrie sont de $\pm 1,5$ cm.
- Nivelier le lit de pose à la règle, la conservation de sa planéité sera assurée tout au long de l'exécution des travaux. Le sable utilisé doit être conforme à la norme NF EN 13 242 et avoir une granularité 0/2 ou 0/4.
- Positionner et aligner le pavage conformément aux plans fournis.
- Damer le pavage à la plaque vibrante en partant du centre de la surface pour finir au droit des rives, prendre soin de déborder sur le passage précédent.
- Regarnir le joint à l'avancement autant de fois que nécessaire jusqu'au refus du garnissage à l'aide d'un balai en enlevant l'excédent. Le jointoiement peut également se faire en sable stabilisé ou en sable polymère.

Pour vous assurer que la pose a été effectuée dans les « règles de l'art », vous devez contrôler les points suivants :

- l'altimétrie,
- la planimétrie,
- le rendu visuel.

Une fois ces contrôles réalisés, la circulation routière peut être immédiatement rétablie.

Traitement et entretien

Pour préserver l'aspect initial de l'ouvrage, nous préconisons, après pose, l'usage de deux traitements :

- Dégraissant, à l'aide d'un détergent adapté,
- Absorbant, à l'aide d'une poudre à base d'attapulgite.

L'entretien courant se fera à l'aide d'un nettoyeur haute pression qui sera généralement suffisant pour redonner aux bordures de voirie, aux dalles, aux bandes de guidage et aux pavés leur propreté et leur éclat originels. Celui-ci ne dispense pas le poseur de connaître et de respecter les règles ci-dessus. Pour cela, il doit se référer au DTU 13.11 « Fondations superficielles ».